

Plan d'actions de la Métropole Rouen Normandie pour l'égalité entre les femmes et les hommes

1 ♂ ♀ %
=
=

2017
2019

EDITO

Valeur capitale de nos démocraties modernes – que nous prétendons « avancées » - l'égalité des femmes et des hommes constitue un droit fondamental pour toutes et tous. La réalisation de ce droit ne saurait cependant se satisfaire d'une simple reconnaissance légale qui resterait purement formelle. Car le constat est sans appel : malgré une reconnaissance formelle et les nombreux progrès déjà accomplis, qui témoignent d'une prise de conscience collective indéniable, l'égalité des femmes et des hommes dans la vie quotidienne n'est pas encore une réalité. Le grand mouvement de révélation et de dénonciation des comportements de harcèlement et des violences sexistes en constitue un rappel, aussi bien que le signe que nos sociétés progressent vers la maturité nécessaire pour évoluer. Car des inégalités de tous ordres subsistent, qui sont le résultat de stéréotypes encore trop souvent présents dans (et véhiculés par) le monde du travail, la culture et les médias, la famille et l'éducation... Comment changer cela, comment avancer ? On le sait, ces inégalités, ces stéréotypes

sont des constructions sociales : faits sociaux et faits mentaux, ils peuvent être combattus et changés à condition d'agir à la fois sur les mentalités et sur les structures sociales qui contribuent à façonner ces dernières.

Signataire de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, la Métropole Rouen Normandie s'engage et agit, à sa mesure, pour contribuer à ces changements structurels nécessaires. Dans ses domaines de compétences et en coopération avec les partenaires acteurs locaux, elle adopte un Plan d'actions – actions concrètes, actions utiles – qui permettra d'avancer dans les différentes thématiques identifiées par la Charte.

La Métropole Rouen Normandie, instance démocratique de proximité et actrice de terrain, entend jouer un rôle efficace dans la lutte contre les discriminations liées au critère du sexe – avec le souci de l'exemplarité et l'ambition de contribuer au progrès social sur son territoire.

LA MÉTROPOLE S'ENGAGE POUR L'ÉGALITÉ !

La Métropole, signataire de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, s'est engagée en 2014 dans un 1^{er} plan triennal (2014-2016) en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Pour agir concrètement dans ses différents champs de compétences, elle continue de se mobiliser à travers l'adoption et la mise en œuvre d'un 2^e plan d'actions pour l'égalité femmes-hommes, grâce à un travail de réflexions et d'échanges avec les élu-e-s, les technicien-ne-s de la Métropole, et les partenaires.

3 OBJECTIFS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ :

Un 2^e Plan a été adopté pour la période 2017-2019, afin d'agir sur 3 axes :

- **l'égalité professionnelle**
- **développer une culture de l'égalité**
- **favoriser l'égalité femmes-hommes dans nos politiques publiques**

3 AXES (16 ACTIONS)

AXE 1 : ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Les deux accords relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes conclus entre la Métropole et les partenaires sociaux en janvier 2017 déclinent **5 grandes mesures** concernant les domaines d'actions suivants, pour les salarié-e-s de la Métropole :

- Favoriser la mixité en agissant sur le recrutement, la formation, la mobilité
- Prévenir et agir contre les discriminations
- Conditions d'emploi : Statut, temps de travail, absences, articulation des temps et conditions matérielles
- Prévenir et agir contre les violences
- Suivre, analyser, communiquer et sensibiliser sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

AXE 2 : DÉVELOPPER UNE CULTURE DE L'ÉGALITÉ

À travers **5 actions** transversales, il s'agit de :

- Assurer une prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans nos supports de **communication**
- Développer la production et l'analyse de **données** sur l'égalité femmes-hommes
- Prendre en compte l'égalité femmes-hommes dans nos différents **projets**
- Intégrer l'égalité dans les **conventionnements** avec nos partenaires et associations subventionnées, et dans la commande publique
- Favoriser une **représentation équilibrée** des femmes et des hommes dans la programmation de nos événements et manifestations

AXE 3 : FAVORISER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS NOS POLITIQUES PUBLIQUES

6 actions dans les champs de compétences de la Métropole :

- Aménager des **espaces publics** plus égalitaires
- Prévenir les violences sexuelles et le harcèlement sexiste dans les **transports en commun**
- Encourager l'égalité dans le **sport**
- Promouvoir l'égalité dans la **création d'entreprises**
- Développer l'égalité femmes-hommes dans le **Contrat de Ville**
- Valoriser la journée internationale des droits des femmes et la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

LIENS

- Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale
<http://www.afccre.org> (Dossier thématique / égalité femmes hommes)
- Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes
<http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/>
- Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (DRDFE Normandie)
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/Region-et-institutions/Action-de-l-Etat/Citoyennete-egalite-et-droits-des-femmes/Egalite-et-Droits-des-Femmes>
- Secrétariat d'État en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes
<http://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/>
- Métropole Rouen Normandie
<http://www.metropole-rouen-normandie.fr/egalite-hommes-femmes>

CONTACTS

Métropole Rouen Normandie

Service Égalité et prévention des discriminations

02 32 76 69 09